



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pour diffusion immédiate

### ***La Commission scolaire des Phares renonce à l'ouverture d'une école alternative***

**Rimouski, le 21 juin 2016** – Lors de sa séance publique du 20 juin 2016, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a dû se résigner à renoncer à l'ouverture d'une école alternative pour la rentrée 2017.

Il avait été résolu, le 21 mars dernier, de confirmer l'intention de la Commission scolaire d'implanter une école alternative sur son territoire en 2017-2018 sous réserve, notamment, de disposer du financement suffisant. Une école de quartier était d'ailleurs pressentie pour accueillir l'école alternative. Toutefois, l'analyse des données financières inhérentes à l'organisation scolaire démontre que la Commission scolaire devrait faire face à un déficit annuel récurrent variant entre 200 000 et 300 000 \$. Divers scénarios d'organisation scolaire ont été explorés afin d'éviter cette situation, mais en vain.

Dans le but de résoudre cet écueil financier, des discussions ont eu lieu avec un expert du Réseau des écoles alternatives du Québec (REPAQ) et diverses commissions scolaires accueillant des écoles alternatives dont l'organisation scolaire est similaire à ce qu'il était possible de mettre en place à Rimouski. Ces échanges confirment l'impossibilité d'accueillir une école alternative sans aggraver une situation financière déjà précaire.

« Il ne faut pas perdre de vue que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur maintient l'obligation de présenter un budget équilibré et que cette contrainte force l'organisation à effectuer des choix difficiles », explique la directrice générale Madeleine Dugas.

#### **Un projet éducatif alternatif?**

La seule avenue qui permettrait l'implantation d'une école alternative au sein de la Commission scolaire des Phares à Rimouski apparaît être celle d'une prise en charge du projet par le conseil d'établissement d'une école existante. En effet, il appartient au conseil d'établissement d'adopter le projet éducatif de son école et de lui donner l'orientation qui sied à la communauté qui la fréquente. Une invitation à considérer la possibilité d'opter pour un projet éducatif alternatif sera transmise aux directions d'établissement de même qu'aux conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire.

**Sources :** Gaston Rioux  
Président  
418 723-5927, poste 1013

Madeleine Dugas  
Directrice générale  
418 723-5927, poste 1010

### **À propos de la Commission scolaire des Phares**

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.